

Autoroute de Liaison Seine-Sarthe

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE € 8.320.000

Autoroute de Liaison Seine-Sarthe

Société anonyme au capital de 2.850.000 €
Siège social : Lieu-dit « Le Haut Croth » - 27310 Bourg-Achard
422 654 160 RCS Bernay

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3. c. iii. de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie d'évaluation de l'amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable et approprié de ces modalités d'évaluation et leur correcte application.

Les notes 3.h et 11 de l'annexe aux comptes annuels précisent le traitement des frais d'émission d'emprunts et de la soulte issus de la nouvelle dette contractée lors du refinancement. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans les notes susvisées.

La note 14 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie de comptabilisation des impôts différés, et leur évaluation. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans la note susvisée. Par ailleurs, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des modalités d'évaluation et leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise ou Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

**Autoroute de Liaison
Seine-Sarthe**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 30 avril 2018

Le commissaire aux comptes,

M A Z A R S

OLIVIER THIREAU

AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(en Euros)

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	au 31/12/2017	au 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	0		0	0
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 946 131	268 518	1 677 613	1 690 752
<i>IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE</i>				
Brevets et droits similaires	31 640	31 640	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</i>				
Immobilisations incorporelles	102 557	65 878	36 679	35 154
Immobilisations incorporelles en-cours	1 811 934	171 000	1 640 934	1 655 598
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	918 364 571	129 024 599	789 339 971	801 337 146
<i>IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	112 357	98 854	13 503	10 075
<i>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</i>				
Immobilisations corporelles	918 227 748	128 925 746	789 302 002	801 249 687
Immobilisations corporelles en-cours	10 780		10 780	72 822
Avances et acomptes	13 685		13 685	4 562
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 919	0	3 919	3 919
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations	3 919		3 919	3 919
ACTIF IMMOBILISE	920 314 620	129 293 117	791 021 503	803 031 817
STOCKS ET EN COURS	52 997	0	52 997	47 396
Marchandises	52 997		52 997	47 396
Matières premières et consommables	0		0	0
AVANCES ET ACOMPTEES	4 278	0	4 278	3 260
CREANCES D'EXPLOITATION	9 333 249	31 443	9 301 806	8 941 359
Créances clients et comptes rattachés	7 876 093	31 443	7 844 650	7 239 011
Autres créances d'exploitation	1 457 156		1 457 156	1 702 348
CREANCES DIVERSES	965 083	0	965 083	666 061
TRESORERIE ET EQUIVALENTS	69 034 262	0	69 034 262	62 513 571
ACTIF CIRCULANT	79 389 870	31 443	79 358 427	72 171 647
Comptes de régularisation impôts différés	34 869 322		34 869 322	39 395 571
Charges à répartir	230 976 937		230 976 937	243 987 598
Charges constatées d'avance	1 499 281		1 499 281	1 526 267
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 267 050 029	129 324 560	1 137 725 469	1 160 112 899

AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(en Euros)

PASSIF	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Capital social	2 850 000	2 850 000
Report à nouveau	(118 317 145)	(119 802 960)
Résultat en instance d'affectation	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 295 371	1 485 814
Subventions d'investissement	307 010 382	311 696 900
CAPITAUX PROPRES	198 838 608	196 229 755
Provisions pour risques	367 625	30 000
Provisions pour charges	1 269 942	1 187 929
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 637 567	1 217 929
Autres emprunts obligataires	902 165 774	908 992 114
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	7 451
Emprunts et dettes financières divers	21 275 171	42 302 898
DETTES FINANCIERES	923 440 945	951 302 463
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	4 388 456	3 731 928
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 060 136	670 781
Dettes fiscales et sociales	2 784 118	2 614 110
Autres dettes d'exploitation	544 202	447 037
DETTES DIVERSES	9 378 581	7 588 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 283 305	7 588 700
Dettes fiscales hors exploitation	2 095 276	0
Autres dettes diverses	0	0
DETTES NON FINANCIERES	13 767 037	11 320 629
CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE	0	0
Produits constatés d'avance	41 312	42 124
Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	1 137 725 469	1 160 112 899

AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(en Euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Ventes de marchandises	220 628	208 814
Production vendue	80 573 705	75 676 550
CHIFFRES D'AFFAIRES	80 794 334	75 885 364
Production immobilisée		
Reprises sur amortissements et provisions	240 840	31 910
Transferts de charges d'exploitation		15 254 737
Autres produits d'exploitation	604 178	568 054
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	81 639 352	91 740 065
Achats de marchandises	189 596	177 347
Variation de stocks de marchandises	-5 601	-2 449
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	11 448 341	27 405 161
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	11 448 341	27 405 161
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	4 510	1 249
Autres impôts et taxes	7 687 097	7 354 362
Impôts, taxes et versements assimilés	7 691 608	7 355 610
Salaires et traitements	398 513	111 388
Charges sociales	175 977	48 009
Charges de personnel	574 490	159 397
Dotations aux amortissements sur immob. et charges à répartir	14 743 918	14 419 039
Dotations aux provisions sur immobilisations	171 000	
Dotations aux provisions sur actif circulant	31 443	
Dotations aux provisions pour risques et charges	292 853	11 000
Dotations aux amortissements et provisions	15 239 214	14 430 039
Autres charges d'exploitation	39 156	35 238
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	35 176 803	49 560 344
RESULTAT D'EXPLOITATION	46 462 548	42 179 721
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 097	70 960
Reprises sur provisions		89 143 590
Différences positives de change		1 204
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Transferts de charges financières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 097	89 215 753
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 804 472	4 331 391
Intérêts et charges assimilées	25 783 377	127 213 970
Différences négatives de change	97	141
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	36 587 946	131 545 502
RESULTAT FINANCIER	-36 586 850	-42 329 749
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	9 875 699	-150 028
Quote part subventions à intégrer au résultat	4 686 518	4 611 625
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 797	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 736 315	4 611 625
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	450	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	35 154	1 281 015
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 604	1 281 015
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 700 711	3 330 610
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices *	7 281 039	1 694 768
RESULTAT	7 295 371	1 485 814

* Dont impôt à exigibilité différée

4 526 249

1 003 205

ANNEXE

1. Activité de la Société

L'année 2017 a vu le trafic continuer de progresser même s'il s'est contracté par rapport à l'année 2016, cela étant plus marquant pour les Véhicules Légers que pour les Poids Lourds.

Le TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) sur l'A28 Rouen – Alençon s'établit à 8 573 véh./jour, en augmentation de 1,6% par rapport à 2016, réparti de la manière suivante :

- +1,0% au niveau des Véhicules Légers ;
- +4,3% pour les Poids Lourds.

Le chiffre d'affaires de la Société, 80,8 m€, est en augmentation de 6,47% en raison de la hausse du trafic et de l'augmentation tarifaire opérée au 1er février 2017 (+3,5% en moyenne).

Les recettes de péage de l'année s'établissent en retrait de 13,5% par rapport aux prévisions du modèle financier d'origine de 2002 et en amélioration de 5,7% par rapport aux prévisions du modèle du refinancement de 2016.

L'année 2017 a été notamment marquée par :

- La poursuite de l'intégration du personnel propre de la Société via la mise en place d'un accord entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail et d'un second accord sur le Compte Epargne Temps ;
- Le paiement du service des différentes obligations & dettes conformément à la documentation financière ;
- La poursuite de la démarche « EMV-MPA2 / PCI-DSS », lancée au niveau national par l'ensemble des sociétés d'autoroutes et destinée à améliorer la sécurisation des transactions par cartes bancaires

2. Faits marquants de l'exercice

a) Emprunts obligataires A1 et A2

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A1, la Société a effectué le paiement de l'échéance 1 au 31 janvier 2017 pour un montant de 13,966m€ dont 10,365m€ d'intérêts.

Au 31 juillet 2017, à l'échéance 2, un montant de 14,211m€ a été versé dont 10,610m€ d'intérêts.

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A2, le règlement du coupon de l'emprunt obligataire A2 a été effectué le 31 juillet 2017 pour un montant inflaté de 0,887m€ d'intérêts.

b) Avances actionnaires

En 2017, la Société a remboursé un montant de 20,01m€ au titre des avances d'actionnaires versées dans le cadre du refinancement de la dette en 2016.

c) Evolution des comptes de réserves

Compte de réserve du service de la dette

Conformément à la nouvelle documentation financière, le compte de réserve du service de la dette senior a maintenu au 31 décembre 2017 un solde de 19,520 m€. Ce montant correspond, au maximum du service de la dette prévu sur une période de six mois pendant les cinq premières années à compter de l'émission.

Compte de réserve « Major Maintenance »

Selon les termes de la documentation financière, la Société alimente un compte de réserve pour financer les dépenses à venir de gros entretien et à fin 2017, la Société dispose de 15,043 m€

Compte de réserve «Redemption A2 Bonds»

Respectant les termes de la documentation financière, le compte de réserve Redemption A2 Bonds affiche à fin 2017 un solde de 3,083 m€ correspondant à 7,2% de l'emprunt obligataire indexé valorisé à 42,818€ au 31 juillet 2017.

d) Actualisation des impôts différés

La Loi de Finances du 30 décembre 2017, annonçant la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés sur la période 2018-2022, a amené à mettre à jour les prévisions de résultat et à évaluer l'impact sur le montant des impôts différés inscrit dans les comptes au 1^{er} janvier 2016.

Au 31 décembre 2017, la société a pris en charge un montant de 1,4m€

3. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur, applicables en France.

a) Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pendant l'exercice 2017.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des licences amortis sur la durée allant de 1 à 3 ans.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour la quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

i. Immobilisations corporelles du domaine propre

Les immobilisations corporelles inscrites au bilan comprennent du matériel informatique et de bureau amortis sur 3 à 5 ans et du mobilier de bureau sur 10 ans.

Les biens propres se composent de biens qui ne sont ni des biens de retour, ni des biens de reprise.

ii. Immobilisations corporelles du domaine concédé

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de l'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes, directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les biens meubles ou immeubles mis à disposition par l'Etat, acquis ou réalisés par le concessionnaire, se composent de biens de retour et de biens de reprise :

- Les biens de retour comprennent des terrains, bâtiments, ouvrages, installations et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation de la concession. Ces biens appartiennent à l'autorité concédante dès leur achèvement, acquisition ou mise à disposition. En fin de concession, ces biens reviennent obligatoirement et gratuitement à l'autorité concédante.
- Les biens de reprise se composent des biens qui peuvent être repris en fin de concession par l'autorité concédante, moyennant indemnisation.

Par convention entre l'Etat et ALIS, il a été convenu qu'un inventaire serait établi contradictoirement entre l'autorité concédante et la société, destiné à classer les biens selon les trois catégories ci-dessus.

Pendant la période de construction, les immobilisations du domaine concédé ont été inscrites au bilan à leur coût de revient historique incluant :

- Les sommes versées au GIE Constructeurs A28,
- Les frais financiers (incluant les primes versées à FSA, réhausseur de crédit),
- Les frais d'études,
- Les frais généraux de la société affectables, engagés jusqu'à la mise en service de l'autoroute en octobre 2005,
- Les commissions et honoraires versés aux banques et autres conseils.

A la suite du refinancement début août 2016, les frais financiers ainsi que les commissions et honoraires ont été sortis de l'actif immobilisé.

iii. Amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations mises en concession font l'objet d'un amortissement calculé en appliquant à la valeur comptable de l'autoroute le rapport entre le volume de trafic constaté pour l'année considérée et le volume total de trafic estimé pour l'ensemble de la durée de la concession.

Cet amortissement n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession, soit en décembre 2067.

Les immobilisations renouvelables, qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession, font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, calculé linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Par dérogation à l'avis du CNC relatif au plan comptable des sociétés d'autoroute du 11 octobre 1988, et par souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements des biens concédés et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan.

Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation ; au bilan, ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

d) Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat.

e) Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ; celles qui présentent des incertitudes de recouvrement faisant l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

f) Subventions d'investissement

Les investissements effectués dans le cadre de la construction de l'autoroute donnent lieu au versement de subventions, enregistrées dans les capitaux propres et reprises en résultat, au même rythme que les amortissements des biens concédés amortis en fonction du volume trafic.

g) Provisions pour risques et charges

i. Provision pour renouvellement

Cette provision, destinée à assurer le renouvellement des immobilisations renouvelables du domaine concédé, est égale à la différence entre le coût d'acquisition du bien et son coût de remplacement ; ce dernier étant estimé sur la base du coût initial du bien, inflaté sur sa durée de vie.

ii. Provision pour inflation

La provision pour inflation, relative au remboursement inflaté du montant en principal de la dette obligataire A2, est actualisée chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation prévu par le contrat de financement.

iii. Provision pour risques

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir des litiges avec des riverains de l'A28 et sont actualisées soit en fonction de l'évolution des affaires auprès des tribunaux compétents, soit de l'estimation de dédommagements que la société pourrait être amenée à s'acquitter

iv. Provision pour charges

Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir des dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, ont pour origine des faits survenus au cours de l'exercice.

h) Emprunts et charges à répartir

Les frais d'émission d'emprunts et la soulte issue du refinancement rattachés à la nouvelle dette contractée lors du refinancement sont amortis en fonction de l'en-cours de cette dette.

i) Consolidation

Les comptes de la société AUTOROUTE DE LIAISON SEINE SARTHE sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes du groupe SANEF, Société Anonyme au capital de 53 090 461,67 euros, 30 Boulevard Gallieni, 92130 Issy les Moulineaux.

4. Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS (en k€)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2017
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	1 809	220	84	1 946
<u>Immobilisations du domaine propre</u>	<u>32</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>32</u>
<u>Immobilisations du domaine concédé</u>	<u>1 777</u>	<u>220</u>	<u>84</u>	<u>1 912</u>
<i>dont en service</i>	122	64	84	102
<i>dont en cours</i>	1 655	156	0	1 811
Immobilisations corporelles	918 251	234	120	918 365
<u>Immobilisations du domaine propre</u>	<u>138</u>	<u>8</u>	<u>34</u>	<u>112</u>
<u>Immobilisations du domaine concédé</u>	<u>918 113</u>	<u>226</u>	<u>86</u>	<u>918 253</u>
<i>dont en service</i>	918 036	192	0	918 228
<i>dont en cours</i>	77	34	86	25
Immobilisations financières	4	0	0	4
TOTAL	920 064	454	204	920 315

AMORTISSEMENTS/PROVISIONS (en k€)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2017
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	119	199	49	269
<u>Immobilisations du domaine propre</u>	<u>32</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>32</u>
<u>Immobilisations du domaine concédé</u>	<u>87</u>	<u>199</u>	<u>49</u>	<u>237</u>
<i>dont amortissements</i>	87	28	49	66
<i>dont dépréciations</i>	0	171	0	171
Immobilisations corporelles	116 913	12 145	34	129 025
<u>Immobilisations du domaine propre</u>	<u>128</u>	<u>5</u>	<u>34</u>	<u>99</u>
<u>Immobilisations du domaine concédé</u>	<u>116 785</u>	<u>12 140</u>	<u>0</u>	<u>128 926</u>
<i>Amortissements biens concédés</i>	108 985	12 140	0	121 125
<i>Amortissements biens renouvelables</i>	7 800	0	0	7 800
TOTAL	117 032	12 344	83	129 293

5. Stocks et en cours

Un montant de 53,0 k€ a été comptabilisé au 31 décembre 2017 après inventaire du carburant non vendu du point dépannage de l'aire du Domaine d'Harcourt.

6. Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances de l'actif circulant se répartissent de la façon suivante :

- Clients et comptes rattachés :	7 876,1 k€ à moins d'un an
- Provision pour dépréciation des comptes clients :	31,4 k€
- Autres créances d'exploitation (Etat, TVA) :	1 457,2 k€ dont 615,9 k€ à moins d'un an

7. Créances diverses

- Débiteurs divers autres :	371,0 k€ à moins d'un an
- Remboursement assurances à recevoir :	594,1 k€ à moins d'un an

8. Trésorerie

La trésorerie s'élève à 69 034,3 k€ et se décomposent ainsi :

- Compte courant :	31 332,5 k€
- Comptes de réserves :	37 645,4 k€
- Autres disponibilités :	56,4 k€

9. Subventions d'investissement

Au 31 décembre 2017, les subventions encaissées s'élèvent à 354 675,9 k€

Les subventions reçues pour financer partiellement les immobilisations mises en concession sont reprises au résultat pour un montant de 4 686,5 k€, quote-part de l'exercice calculée de la même manière que l'amortissement des biens concédés, et intégrée au résultat de la période de façon à ramener ces subventions à une valeur nette comptable nulle à la fin de la concession.

10. Provisions pour risques et charges

a) Provision pour inflation

La Société a constaté une provision pour inflation sur l'emprunt obligataire A2 de 367,6k€
Cette provision est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre 2017.

b) Provision pour risques et charges

Fin 2017, la provision de surcoût de renouvellement des immobilisations mises en concession a été maintenue à l'identique du montant constaté à la fin de l'exercice précédent, soit un montant de 977,1 k€ calculé selon l'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2015.

La provision de 30 k€ dotée au 31 décembre 2015 pour un litige avec un riverain a été reprise du fait du risque encouru à fin 2017.

Suite aux travaux de confortement de terrains réalisés au cours du 1er semestre 2016 et après évaluation de la situation, le solde de la provision a été repris pour 186k€ à fin décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, une provision pour charges de 100k€ a été constatée au titre de coûts à venir courant 2018 dans le cadre de la réparation de l'équipement central de sécurité type DBA ainsi qu'une provision de 193k€ pour les travaux de remise en état de la trace suite à des sinistres déclarés.

11. Charges à répartir

Dans le cadre du refinancement, ALIS a constaté un montant de 249 493,6 k€ de coûts activables étalés sur la durée des montants empruntés en fonction des encours dont un montant de 208 292,6 k€ constatant l'écart entre la valeur de marché de la dette précédente et sa valeur nominale, le reste des frais de 41 201,0 k€ correspondant à la valeur nette comptable des frais relatifs au financement initial maintenus à l'actif et des dépenses engagées pour le refinancement.

Au cours de l'exercice 2017, il a été amorti un montant de 13 009,9k€ portant le solde des frais d'émission d'emprunt à 230 976,9k€ à fin décembre 2017.

12. Charges constatées d'avance

- Redevance domaniale :	1 286,7 k€
- Archivage :	95,4 k€
- Assurances :	37,2 k€
Gestion parcelle :	30,2 k€
- Divers :	49,8 k€
Total	1 499,3 k€ (dont 1 380,2 k€ à moins d'un an)

13. Capitaux propres

Le capital social de 2 850 000€, divisé en 5 700 000 actions de 0,50€ nominal chacune, est réparti selon le tableau ci-après :

Actionnariat	Actions	% détention	Montant (en euros)
DIOMEDEA COOPERATIEF	1 890 690	33,17%	945 345
MCIF	1 482 000	26,00%	741 000
ABERDEEN INFRA N°2 LLP	750 120	13,16%	375 060
SANEF	665 190	11,67%	332 595
SAPN	456 000	8,00%	228 000
EGIS INVESTMENT PARTNERS FRANCE III	456 000	8,00%	228 000
Total capital social	5 700 000	100,00%	2 850 000

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (données en k€) :

Variations des capitaux propres	Capital Social	Report à nouveau	Résultat	Subventions	Total capitaux propres
Début exercice :	2 850	-119 803	1 486	311 697	196 230
Augmentation du capital					
Affectation du résultat exercice N-1		1 486	-1 486		
Résultat exercice N			7 295		
Reprises subventions				-4 686	
Fin d'exercice	2 850	-118 317	7 295	307 011	198 839

14. Impôts différés

Les impôts différés s'élevant à 39 396k€ au début de l'exercice 2017 ont pour origine la valorisation pour un montant de 40 399k€ des déficits fiscaux de la Société qui se chiffraient à 136 397 k€ fin 2015.

Sur la base des résultats fiscaux à venir, ce déficit sera entièrement consommé sur un horizon de 9 ans.

Suite à la baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés pour la période 2018 à 2022 et la mise à jour des prévisions de résultat, la valorisation initiale des déficits fiscaux a été diminuée de 1 401,9k€, cette actualisation ayant été constatée en charge d'impôt sur l'exercice 2017.

Les impôts différés ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2017 (données en k€)

Début exercice :	39 396
Charges d'IS	-7 281
IS exigible	2 754
Fin d'exercice	34 869

15. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante (en K€)

Dettes financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Avances actionnaires	20 220			20 220
Intérêts avances actionnaires	1 024			1 024
Dettes obligataire A1	6 689	42 406	801 202	850 297
Intérêts dette obligataire A1	8 989			8 989
Dettes obligataire A2			42 500	42 500
Intérêts dette obligataire A2	380			380
Dépôts et cautionnements reçus	31			31
Crédit Mutuel				0
Total dettes financières	37 333	42 406	843 702	923 441

16. Dettes non financières

Les dettes non financières se décomposent de la façon suivante (en K€)

Dettes non financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et compte rattachés	1 060			1 060
Dettes sociales	133			133
Dettes fiscales	2 651			2 651
<i>dont TVA</i>	2 259			2 259
<i>dont autres taxes</i>	392			392
Autres dettes exploitation	544			544
Total dettes d'exploitation	4 388			4 388
Dettes sur immobilisations	763	2 396	4 124	7 283
Dettes fiscales hors exploitation (IS)	2 095			2 095
Total dettes non financières	7 246	2 396	4 124	13 766

17. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires hors taxes issu des transactions de péage s'élève à :	79 540,5 k€
Les recettes carburant hors taxes s'établissent à :	220,6 k€
Autres recettes diverses :	1 033,2 k€
Total chiffre d'affaires :	80 794,3 k€

18. Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à la somme de 4 736,3 k€ et correspondent essentiellement à la quote-part des subventions d'investissement au résultat de l'exercice pour un montant de 4 686,5 k€.

19. Charges exceptionnelles

Elles intègrent la valeur nette comptable s'élevant à 35,6k€ de frais supportés lors de la migration SEPA qui ont été sortis de l'actif immobilisé courant 2017.

20. Personnel

En 2017, il n'y a pas eu de mouvement de personnel et il se compose de 4 cadres et 5 employés et agents de maîtrise (Étam) à fin décembre 2017.

21. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

Néant.

b) Engagements reçus

Dans le cadre du rechargement des chaussées, un contrat de performance a été signé le 19 juillet 2013 entre ALIS, Maître d'Ouvrage, et l'Entrepreneur.

Afin de garantir le parfait achèvement des Travaux et le paiement des pénalités prévues au Contrat, ALIS a reçu une caution solidaire limitée à la somme maximale de 4 477 629€. Ledit Montant du Contrat est actualisé et révisé selon les stipulations de l'article 9 du Contrat.

Le Cautionnement prend fin de plein droit à l'expiration d'une période d'une année après sa date d'entrée en vigueur soit au plus tard le 23 juin 2018. Passé ce délai, aucune demande de mise en jeu du Cautionnement ne sera prise en compte par la Caution.

Dans le cadre du transfert de la gestion des abonnés ALIS (TIS Libert't), un contrat a été signé avec un partenaire extérieur (le « Prestataire ») le 9 février 2015 qui a notamment la charge de collecter au nom et pour le compte de la société d'ALIS et d'autres sociétés circulant les transactions de péage.

Afin d'en garantir le paiement, ALIS a reçu une garantie à première demande documentaire d'un montant de 3 960 000€. La garantie, renouvelée annuellement conformément aux dispositions de l'article 12 du contrat, a été prorogée par avenant au 31 décembre 2018.

22. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

23. Transactions avec les parties liées

La société n'a relevé aucune transaction avec des parties liées présentant une importance significative et n'ayant pas été conclue à des conditions normales de marché.

24. Contributions des Collectivités Publiques au titre de la convention de concession

A fin décembre 2009, il avait été présenté pour 354,7 m€ d'appels de fonds relatifs aux différentes contributions publiques, montant intégralement encaissé au 31 décembre 2017 (cf. §.9 ci-dessus).

25. Rémunération des cissaires aux Comptes

Le montant des honoraires relatifs à l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2017 s'élève à la somme de 25,0 k€ hors taxes.

26. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de la direction (Directeur Général), facturé au cours de l'exercice 2017 s'élève à 57,7 k€ dont 11,3k€ concernant l'année 2016 (y compris charges sociales et provisions).

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs et aux censeurs pendant l'exercice 2017.